

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 22
- procurations : 10
- absents : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 30 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JOEL FEULLERAT, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. FREDERIC BAMIÈRE, M. FREDERIC COMBE, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. GUY MITTAUX, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. FEULLERAT), MME ISABELLE GODEAS (POUVOIR A MME GUEDES), M. LAURENT ORTIC (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), M. YANNICK PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CHRISTINE CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME FLORENCE TOULZE (POUVOIR A M. NAVARRO), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A MME SERRET-PERES), M. JULIEN CADIEU (POUVOIR A M. MITTAUX), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A M. ROFE), M. PHILIPPE GARDE (POUVOIR A MME BEC)

Etaient absents excusés sans procurations : MME. CHRISTINE GENNARO-SAINT.

M. DENIS MOLET EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2023/113

Objet : Décision modificative n°2

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'approuver les modifications de la section de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2023 de la façon suivante :

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitres / articles budgétaires	Crédits votés	Estimé	Différence
011 Charges à caractère général	3 500 000 €	3 600 000 €	100 000 €
Energie – électricité	920 000 €	855 000 €	-65 000 €
Produits de traitement	16 400 €	36 400 €	15 000 €
Autres produits non stockés	11 000 €	21 000 €	10 000 €
Vêtements de travail	40 000 €	48 000 €	8 000 €
Fournitures de bureau	26 000 €	21 000 €	-5 000 €
Autres matières et fournitures	20 000 €	30 000 €	10 000 €
Contrats de prestation	320 000 €	410 000 €	90 000 €
Locations mobilières	48 500 €	38 500 €	-10 000 €
Entretien des terrains	192 000 €	204 000 €	12 000 €
Entretien des bâtiments publics	55 000 €	75 000 €	20 000 €
Voiries	16 000 €	6 000 €	- 10 000 €
Forêts	7 000 €	2 000 €	-5 000 €
Matériels roulants	40 000 €	50 000 €	10 000 €
Autres biens mobiliers	42 000 €	57 000 €	15 000 €

	Maintenance	161 000 €	171 000 €	10 000 €
	Organismes de formation	40 000 €	25 000 €	-15 000 €
	Honoraires	51 000 €	36 000 €	-15 000 €
	Fêtes et cérémonies	90 000 €	115 000 €	25 000 €
	Catalogues et imprimés	45 000 €	60 000 €	15 000 €
	Transports collectifs	41 000 €	36 000 €	-5 000 €
	Frais de télécommunications	75 000 €	65 000 €	-10 000 €
012	Charges de personnel	7 750 000 €	7 890 000 €	140 000 €
	Versement transport	90 000 €	92 500 €	2 500 €
	Cotisations versées au F.N.A.L	22 823 €	24 760 €	1 937 €
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	13 500 €	13 850 €	350 €
	Titulaires – rémunération principale	3 186 750 €	3 228 750 €	42 000 €
	NBI, SFT, et indemnité de résidence	73 900 €	74 900 €	1 000 €
	Titulaires – Autres indemnités	715 229 €	768 229 €	53 000 €
	Contractuels – Rémunérations	1 487 914 €	1 612 529.19 €	124 615.19 €
	Rémunérations des apprentis	7 120 €	6 272.73 €	-847.27 €
	Cotisations versées à l'URSSAF	860 000 €	782 000 €	-78 000 €
	Cotisations aux ASSEDIC	61 287 €	61 887 €	600 €
	Cotisations pour assurance du personnel	38 798 €	37 956.08 €	-841.92 €
	Versement au FNC du supplément familial	12 000 €	9 187 €	-2 813 €
	Médecine du travail	20 000 €	17 500 €	-2 500 €
	Autres charges sociales diverses	9 985 €	8 985 €	-1 000 €
014	Atténuations de produits	306 066.74 €	294 166.74 €	-11 900 €
	FPIC	80 000 €	68 100 €	-11 900 €
65	Autres charges courantes	1 522 211 €	1 595 711 €	73 500 €
	Autres informatique	105 000 €	125 000 €	20 000 €
	Indemnités des élus	151 000 €	155 000 €	4 000 €
	Cotisation de sécurité sociale	10 800 €	6 800 €	-4 000 €
	Autres contributions	220 000 €	235 000 €	15 000 €
	Subventions aux associations	822 211 €	860 711 €	38 500 €
	TOTAL			301 600 €

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitres / articles budgétaires		Crédits votés	Estimé	Différence
042	Opérations ordre transfert entre sections	1 232 €	1 732 €	500 €
	TOTAL			500 €

Section d'investissement : Dépenses

Chapitres / opérations		Crédits votés	Estimé	Différence
132	Travaux divers	200 000 €	184 500 €	-15 500 €
2019169	Travaux divers dans les écoles	600 000 €	635 000 €	35 000 €
98	Informatique et reprographie	75 000 €	55 000 €	-20 000 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 232 €	1 732 €	500 €
	TOTAL			- €

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité moins 3 abstentions (Mmes Gruel et Maurin, M. Dehours) :

- D'adopter la décision modificative n°2.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*


